



Bonjour,

Comme annoncé dans ma newsletter n° 82 du 11 mars 2012, je vous communique ci-dessous :

- L'article de Var-Matin du 8 mars dernier en rubrique de Puget sur la réhabilitation complète du Collège Collette et sur les interventions du Conseil Général sur la commune ;
- Les articles du Quotidien du Tourisme et du journal « L'Hôtellerie-Restauration » sur l'opération « Préparons le tourisme de demain » ;
- Le « droit de réponse » du Maire de Roquebrune, suite à notre « rendez-vous manqué » du mois de décembre.

Bonne lecture ...

Bien à vous et @ bientôt

Jean-Pierre SERRA

Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© – DR – Groupe Nice-Matin

Est-Var
var-matin 10
Jeudi 8 mars 2012

PUGET-SUR-ARGENS

Conseil général : 3,6 M€ pour la réhabilitation du collège

Le collège Gabrielle-Colette, construit en 1989, a fait l'objet de travaux d'entretien réguliers au fil des ans mais nécessite à présent une réhabilitation complète qui est financée par le conseil général pour plus de 3,6 millions d'euros hors taxes.

Dans ce collège d'une capacité de 600 élèves, qui en accueille actuellement 558, les travaux les plus importants concernent l'accessibilité aux personnes handicapées et la reconstruction complète de la cuisine.

Mais c'est bien une réhabilitation globale qui est programmée avec le remplacement de toutes les menuiseries extérieures, diverses grosses réparations et le remplacement des équipements ainsi que la requalification des voiries et réseaux divers. La surface hors œuvre nette sera, à l'issue de ces travaux, augmentée de 401 m², la portant à 5 509 m².

Des auvents créés

La cuisine fera l'objet de gros travaux d'extension et de réorganisation des existants, travaux qui incluront l'installation d'une cuisine provisoire pour assurer la continuité du service pendant la réalisation



Le collège Gabrielle-Colette, dont l'architecture était avant-gardiste en 1989, va faire l'objet de grands travaux qui débute ce mois de mars.

des travaux. Sont programmées aussi la réorganisation et l'extension des locaux de l'administration, des locaux du personnel, du CDI et de la salle d'arts plastiques avec la création d'une salle de réunion. Enfin, des auvents seront créés.

Le démarrage des travaux est prévu pour ce mois de mars 2012, d'une durée de seize mois dont deux de préparation. Les travaux devraient être achevés à l'aube des vacances d'été 2013.

D. O.

Plus de 3,5 M€ de subventions du département

Jean-Pierre Serra, vice-président du conseil général et conseiller du canton du Muy, a établi le récapitulatif des interventions du département sur la commune de Puget-sur-Argens en 2011, interventions qui se montent à 3,6 millions d'euros se rajoutant à la même somme dédiée au collège (voir ci-contre). Les aides directes à la commune (3,3 millions) concernent l'aménagement du carrefour du stade (1,25 M€), la création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (1,87 M€) ; la première tranche de la réhabilitation du centre-ville (75 000 €) ; les travaux du Café de la Place (90 000 €) et différents aménagements.

Une somme de 100 000 € a été attribuée pour le fonctionnement et les travaux d'entretien du collège.

Plus de 6 000 € de subventions diverses ont été versés pour des projets artistiques et culturels, des activités nature et pédagogique, des classes environnement et territoire.

Trois associations sportives et culturelles ont également bénéficié d'une aide de 9 500 €. 65 000 € ont été versés dans le cadre de l'aide aux activités économiques et aux particuliers dont 52 500 euros à l'entreprise sociale pour l'habitat Erilla pour l'acquisition de 15 logements locatifs sociaux dans le programme « Les Villas d'Argens », soit 3 500 € par logement. 25 000 € ont concerné le renouvellement des marquages au sol sur les routes départementales. 147 884 € ont été attribués à Pays Mer Estérel : 18 000 € pour travaux de défense incendies ; 45 000 € pour la création d'un espace nature ; 84 884 € pour la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage. Enfin, 132 300 € sont revenus à l'Association pour la promotion touristique Estérel Pays de Fayence, pour son programme d'actions 2011.

BP 17 - 83520 ROQUEBRUNE S/ARGENS





Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !

© – Crédits Photos - DR –

© –Articles DR –

Le Quotidien du Tourisme

FRANCE www.quotidiendutourisme.com

Le blog des départements français (Rn2d) pour défendre le tourisme est en ligne



Le Réseau national des destinations départementales (Rn2d) vient de mettre en ligne son blog pour interpeller les candidats à l'élection présidentielle sur les enjeux du tourisme en France.

Dans ce blog, on peut retrouver les 12 ambitions pour développer les territoires", proposées par le réseau national des destinations départementales (Rn2D). La rubrique "derniers commentaires" permet à l'internaute de réagir et ainsi contribuer au débat afin que le tourisme en France soit un des enjeux majeurs de demain.

**L'Hôtellerie
Restauration**

Journal
Archives
S'abonner

Emploi
Fonds de commerce
Petites annonces

Le journal des Restaurants Hôtels Cafés
Les Blogs
des Experts
Newsletter quotidienne

VIE PROFESSIONNELLE

Les acteurs du tourisme interpellent les candidats à la présidentielle

mardi 28 février 2012 11:30

Toulon (83) Le réseau national des destinations départementales (RN2D) s'invite à l'élection présidentielle. Le président Jean-Pierre Serra soumet la plateforme des départements pour préparer le tourisme de demain aux 6 principaux candidats.

CÔTE D'AZUR



Jean-Pierre Serra, président du réseau national des destinations départementales (Rn2d).

Les comités départementaux de tourisme montent au créneau. Après un long travail préparatoire, leur fédération (la RN2D-ex Fédération nationale des comités départementaux du tourisme) édite un document intitulé 'Préparons le tourisme de demain, la plateforme des départements'. En 6 pages, il recense leurs 12 ambitions pour développer les territoires et dynamiser le secteur. À charge pour les candidats qui en sont destinataires de "faire leur marché dans les propositions et de débattre avec leurs auteurs." Jean-Pierre Serra, président de la RN2D et président de Var Tourisme (ex-CDT 83), relève : "Nous publierons leurs réponses, pointerons ceux qui restent muets et nous en tirerons les conséquences." Il poursuit : "Le secteur du tourisme représente 72,2 milliards d'euros de chiffres d'affaires, 6,4 % du PIB, 227 802 entreprises, 1,8 million d'emplois directs et indirects, soit 11 % de la population active. Et il est absent du débat. Cela nous met en colère."

"Mettre en avant la marque France"



*Avec vous,
Pour vous,
Près de vous !*

REPUBLIQUE FRANCAISE - DÉPARTEMENT DU VAR

Les Issambres - Le Village - La Bouverie
ROQUEBRUNE
SUR ARGENS



MAIRIE

HÔTEL DE VILLE
Le Village

Rue Grande André Cabasse
B.P.4 - 83520 Roquebrune-sur-Argens
Tél : 04 94 19 59 59
Fax : 04 94 19 59 50
e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr
www.roquebrune.com

CABINET DU MAIRE

Tél. : 04 94 19 59 59
Fax : 04 94 19 59 50

Nos Réf: LJ/EG/LB

Objet : Newsletter n°77

MAIRE D'HONNEUR

Le Village

Tél : 04 94 19 59 59
Fax Etat-Civil : 04 94 45 31 97
Fax Urbanisme - Maires Maritimes : 04 94 45 25 71
Fax Foncier - Domaine Public : 04 94 81 72 37

MAIRIE ANNEXES

La Bouverie
Tél : 04 94 19 50 28
Fax : 04 94 19 72 75

Les Issambres
Tél : 04 94 35 07 46
Fax : 04 94 35 07 71

e-mail : mairie@ville-roquebrune-argens.fr
www.roquebrune.com



En vertu de l'article 27 de la loi du 3 janvier 1978, tous les intéressés que vos courriers sont soumis sur support informatique. Le service informatique de votre email est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du service courrier.

Roquebrune-sur-Argens, le 10 janvier 2012

Monsieur Jean-Pierre SERRA
Directeur de la publication newsletter
BP17
83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Monsieur le Directeur,

Dans votre newsletter du 17 décembre 2011 (N°77), vous évoquez la réunion prévue entre nous, le 5 décembre, en écrivant que « j'ai préféré annuler le rendez-vous et le reporter à une date ultérieure ».

Les conditions de cette réunion, modifiée par vos soins en dernière minute, et dont vous ne parlez pas, me conduisent à vous demander la publication du droit de réponse suivant, en application de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 : car votre présentation supposée de ma versatilité est de nature à induire vos lecteurs en erreur.

Merci de bien vouloir respecter scrupuleusement les termes de cet article 13 qui stipule que « Cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoqué, et sans aucune intercalation ».

« Depuis 10 ans, le Conseiller Général de notre Canton, Jean-Pierre SERRA, contrairement à sa venue dans les Communes du Muy et de Puget, n'a jamais tenu de réunion de travail sur les dossiers roquebrunois à subventionner par le Conseil Général.

J'ai réussi à obtenir du Président du Conseil Général, enfin, une première réunion de ce type, qui avait été fixée au 5 décembre. Un ordre du jour important avait listé les opérations majeures (voie de contournement du Village, gymnase du collège, EHPAD de la Bouverie, ...) à évoquer. A quelques jours de cette réunion fixée en Mairie de Roquebrune-sur-Argens selon les disponibilités du Conseiller Général, et en accord avec lui, celui-ci a prétexté une réunion à Toulon pour modifier le lieu de réunion, ce qu'il n'a jamais fait pour les deux autres Communes, ainsi qu'écourter l'horaire prévu, en n'octroyant, au mieux, qu'une heure et demie pour examiner et discuter la dizaine de dossiers laissés en souffrance par le Département depuis parfois des années! De ce fait, l'aspect cavalier et inconvenant de cette modification unilatérale de Jean-Pierre SERRA a conduit Luc JOUSSE à reporter cette réunion, devenant un simulacre inacceptable: les dossiers roquebrunois doivent être évoqués sur site, à l'Hôtel de Ville, et dans une durée suffisante par rapport à leur importance. »

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments attentifs.

Luc JOUSSE
Maire de Roquebrune-sur-Argens
Président de la Communauté de Communes « Pays Mer Esterel »

Tout courrier doit être adressé à Monsieur le Maire de mairie impersonnelle.